



Politique en matière de recueil de signalements et de traitement des alertes

Contenu

1	Contexte et objectif	1
2	Informations sur la Ligne Ethique.....	1
3	Champ d'application.....	2
4	Fonctionnement de la Ligne Ethique.....	3
4.1	Utilisation volontaire	3
4.2	Identification du Lanceur d'alertes	3
4.3	Catégories de données à traiter.....	4
4.4	Les destinataires des données personnelles	4
4.5	Traitement des alertes	5
4.6	Suites données au signalement	5
4.7	Informations relatives à la personne visée par le signalement	5
4.8	Droits d'accès	6
4.9	Délai de conservation des données	6
4.10	Sécurité et confidentialité.....	6
4.11	Politique générale	6
5	Modification de la politique	7
6	Informations et points de contact.....	7
7	Calendrier	8



1 Contexte et objectif

Aux fins de la présente politique, les termes « **Linxens** » ou « **groupe Linxens** » ou « **Groupe** » désignent Financière Lully A1, société mère du groupe Linxens et ses filiales.

Linxens s'engage à exercer ses activités de manière loyale, transparente et responsable, en conformité avec l'ensemble des lois et règlements applicables à ses opérations et selon les normes les plus élevées en matière de professionnalisme, d'honnêteté, d'intégrité et d'éthique.

À cet égard, Linxens s'engage à développer une culture fondée sur la transparence et l'honnêteté grâce à laquelle une personne ayant connaissance d'une violation grave ou manifeste de la loi ou du règlement, d'une menace ou d'un préjudice grave pour l'intérêt général, est encouragée à la/le signaler de bonne foi, sans crainte de représailles.

Dans le cadre de son engagement pour une intégrité absolue, Linxens a mis en place un dispositif d'alerte professionnelle accessible par téléphone et sur Internet (ci-après dénommé la « **Ligne Ethique** ») qui permet aux salariés, fournisseurs, clients et autres partenaires de Linxens (ci-après dénommés les « **Lanceurs d'alertes** ») de signaler toutes préoccupations concernant le respect du Code de conduite de Linxens en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises, de ses politiques y afférentes, ou des lois et règlements qui s'appliquent à Linxens dans le cadre de ses activités.

La présente politique en matière de recueil de signalements et de traitement des alertes (ci-après dénommée la « **Politique** ») décrit les moyens mis à disposition des Lanceurs d'alertes pour signaler tout comportement non éthique ou toute violation ou violation

présumée des lois applicables, du Code de conduite de Linxens en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises et/ou de ses politiques afférentes.

La Politique ne saurait bien entendu empêcher le respect de toute obligation légale, notamment en ce qui concerne les rapports obligatoires aux autorités légales ou réglementaires, le traitement des données personnelles et la protection de la vie privée au regard du droit, des règles et des lois locales applicables dans les pays où Linxens opère.

2 Informations sur la Ligne Ethique

La Ligne Ethique est une solution multilingue de signalement par téléphone et sur Internet, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et fournie par GCS Compliance Services Europe Limited (ci-après dénommée « **GCSEU** »)², société tierce désignée par Linxens.

La Ligne Ethique ne remplace pas les autres canaux de signalement existants au sein du groupe Linxens. À cet égard, les Lanceurs d'alerte internes sont toujours encouragés à contacter dans un premier temps leurs représentants des ressources humaines ou leur direction locale pour résoudre leurs préoccupations avant de déposer un signalement sur la Ligne Ethique.

Néanmoins, si les Lanceurs d'alerte internes sont dans l'impossibilité de s'adresser à un représentant des ressources humaines ou à leur direction locale ou ne se sentent pas à l'aise avec cette modalité, ils peuvent déposer un signalement sur la Ligne Ethique par Internet à l'adresse suivante www.linxens.ethicspoint.com (ci-après la « **Plateforme dédiée** ») ou en appelant la ligne

1 - Financière LULLY A, 6 rue Marius AUFAN, CS 40116 – 92309 Levallois-Perret Cedex, France / T. +33 (0) 1 41 34 34 50 / RCS Nanterre 812 775 864 / Numéro de TVA FR 95 812 775 864.

2 - GCS Compliance Services Europe Limited, société affiliée de NAVEX GlobalTM Inc.

téléphonique d'assistance dont les numéros par pays figurent à l'Annexe jointe ainsi que sur la Plateforme dédiée.

La mise en place et la supervision de la Ligne Ethique sont confiées au Directeur de la Conformité de Linxens ainsi qu'à une équipe dédiée formée spécialement à cet effet (ci-après dénommés collectivement le « **Personnel autorisé** »). La liste des membres du Personnel autorisé compétents en la matière pour l'ensemble des filiales du Groupe est disponible sur la Plateforme dédiée.

Les signalements reçus via la Ligne Ethique sont mis à la disposition du Personnel autorisé via un logiciel sécurisé de gestion des signalements assurant notamment la protection de l'anonymat du Lanceur d'alertes et permettant au Personnel autorisé de mener les recherches et investigations nécessaires au traitement du signalement.

Tout signalement sera pris au sérieux et le Lanceur d'alertes sera informé de la possibilité d'une enquête. Dans certains cas, cette dernière pourra entraîner des procédures disciplinaires ou des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes ayant contrevenu aux règles du Groupe telles que décrites ci-après.

3 Champ d'application

Ligne Ethique permet le signalement de toute conduite inappropriée (faute ou même infraction pénale) telle que et de manière non limitative :

- toute situation ou comportement non conforme au Code de conduite de Linxens en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises, à la politique Anti-corruption, à la politique relative au droit de la concurrence et à la politique relative au contrôle des exportations et au gel des capitaux,

- un acte illicite, par exemple un acte de fraude,
- une infraction à la loi,
- un acte ou tentative de corruption,
- une violation des lois et normes en matière de concurrence,
- un abus de pouvoir,
- un conflit d'intérêts,
- tout type de discrimination ou de harcèlement,
- un vol ou un détournement de fonds,
- Une irrégularité en matière comptable,
- des pratiques illicites en matière d'emploi,
- une infraction aux lois en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité,
- toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle, et
- des pratiques illicites en matière d'achat et d'approvisionnement.

Dans certains pays et conformément à la législation applicable en matière de protection des données, Linxens ne pourra accepter des signalements via la Ligne Ethique que dans les domaines suivants : finance, comptabilité, activité bancaire, audit, lutte contre la corruption et pratiques anticoncurrentielles, discrimination, harcèlement, santé, hygiène, sécurité et environnement

Toute question concernant l'application de la législation en matière de protection des données peut être soumise au Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@linxens.com et/ou au Directeur de la Conformité à l'adresse suivante : cco@linxens.com.

Les faits, informations ou documents, quel que soit leur support ou leur forme, couverts par le secret de la défense nationale, le secret médical ou le secret de la relation

avocat/client ne peuvent être collectés via la Ligne Ethique.

Le Lanceur d'alertes doit avoir eu personnellement connaissance des faits reprochés, être de bonne foi et désintéressé et doit exposer les faits et informations, objets de son signalement, de façon précise et objective. L'utilisation conforme de la Ligne Ethique, même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou ne donnent lieu à aucune suite, n'expose le Lanceur d'alertes à aucune sanction disciplinaire ou mesure discriminatoire quelconque. Toutefois, l'utilisation abusive du dispositif expose le Lanceur d'alertes à des sanctions disciplinaires, ainsi que, le cas échéant, à des poursuites judiciaires.

Toute question concernant l'application de la Politique peut être soumise au Personnel autorisé. Les personnes ayant une préoccupation ne relevant pas du champ d'application de la Politique peuvent discuter de leur préoccupation avec leur responsable hiérarchique ou la signaler directement au Directeur de la Conformité à l'adresse suivante : cco@linxens.com.

4 Fonctionnement de la Ligne Ethique

4.1 Utilisation volontaire

La mise en place de la Ligne Ethique ne crée aucune obligation de signalement via cette ligne d'assistance.

Le fait pour un salarié de s'abstenir d'utiliser la Ligne Ethique ne saurait entraîner aucune conséquence à son encontre.

Tout Lanceur d'alertes qui subit des représailles pour avoir fait part de sa préoccupation doit signaler le problème à sa direction ou au Directeur de la Conformité qui prendra les mesures nécessaires.

4.2 Identification du Lanceur d'alertes

Lors de la transmission de son signalement par téléphone ou sur la Plateforme dédiée, le Lanceur d'alertes n'est pas tenu de dévoiler son identité et peut garder l'anonymat (lorsque les lois locales l'y autorisent). Les numéros de téléphone utilisés par le Lanceur d'alertes ne sont à aucun moment enregistrés lors de la transmission du signalement.

Toutefois, le Lanceur d'alertes doit savoir qu'un signalement anonyme peut ne pas être la meilleure des solutions, car :

- l'enquête menée suite au signalement a tendance à se compliquer lorsqu'elle est menée de manière anonyme ;
- la personne visée par le signalement est susceptible de trouver l'identité du Lanceur d'alertes par d'autres moyens ; et
- Linxens ne peut fournir le même niveau de protection au Lanceur d'alertes.

Les Lanceurs d'alertes sont donc encouragés à communiquer leur identité. Dans ce cas, les éléments de nature à identifier le Lanceur d'alertes ne seront pas divulgués, sauf à l'autorité judiciaire, qui devrait en avoir connaissance ou avec le consentement préalable de celui-ci. Toutes les mesures utiles seront prises en vue de préserver la confidentialité des données.

Le Lanceur d'alertes qui a signalé une non-conformité de manière anonyme est informé qu'à toute étape du processus, il pourra lui être demandé s'il souhaite ou non garder l'anonymat.

Le Personnel autorisé procèdera à une analyse préliminaire afin de déterminer si l'anonymat du Lanceur d'alertes est approprié et si, par conséquent, le signalement de la

non-conformité est admissible en vertu du droit applicable.

Si le Lanceur d'alertes anonyme a communiqué à Linxens des coordonnées confidentielles permettant de le joindre, Linxens lui fera part de son interprétation relative à l'admissibilité des signalements anonymes.

Sauf indication contraire précitée, un signalement anonyme sera traité de la même manière que les autres.

4.3 Catégories de données à traiter

Seules les données suivantes seront traitées dans le cadre du recueil des alertes :

- l'identité, les fonctions et les coordonnées du Lanceur d'alertes ;
- l'identité, les fonctions et les coordonnées de la personne visée par le signalement ;
- l'identité, les fonctions et les coordonnées du Personnel autorisé dans la réception du signalement ou l'enquête y afférente ;
- les faits, les informations et la documentation qui étayent le signalement ;
- les informations collectées dans le cadre de l'enquête sur le signalement ;
- le rapport du processus d'audit ; et
- le suivi du signalement.

Seuls seront pris en compte les éléments objectivement en rapport direct avec les domaines qui rentrent dans le champ de la Politique et qui sont strictement nécessaires aux opérations de vérification.

4.4 Les destinataires des données personnelles

Le Personnel autorisé sera le seul destinataire des données personnelles figurant dans les signalements. De ce fait, il



sera seul habilité à traiter les données susmentionnées.

Le Directeur de la Conformité de Linxens est le référent. De ce fait, il est chargé de recevoir les signalements. Conformément aux indications précédentes, le Directeur de la Conformité pourra être assisté par le Personnel autorisé.

L'identité du Directeur de la Conformité et des membres du Personnel autorisé est disponible à tout moment sur la Plateforme dédiée.

La collecte, l'utilisation et la conservation de toutes les données personnelles sont traitées de façon strictement confidentielle et GCSEU, en qualité de prestataire de services de la Ligne Ethique, a pris à cet effet des engagements contractuels renforcés vis-à-vis de Linxens afin de sécuriser et d'assurer la confidentialité des informations fournies, conformément au droit applicable.

Linxens informe les Lanceurs d'alertes que cette obligation de confidentialité ne saurait s'appliquer lorsque Linxens est légalement

tenue de divulguer lesdites informations, notamment aux autorités judiciaires et réglementaires.

4.5 Traitement des alertes

Le Personnel autorisé informera le Lanceur d'alertes de la réception du signalement dans les vingt-quatre (24) heures. Dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrables, le Personnel autorisé s'assurera que le Lanceur d'alertes a effectivement agi dans le champ d'application de la Politique et conformément aux conditions posées par la réglementation en vigueur et informera le Lanceur d'alertes de sa décision.

Dans le cadre du traitement du signalement, le Personnel autorisé pourra procéder à toutes les investigations qu'il estimera nécessaires aux fins de vérification du caractère fondé ou non du signalement. Il pourra en particulier impliquer à cette fin la hiérarchie (si celle-ci n'est pas visée) ou tout collaborateur dont l'intervention lui paraît nécessaire dans le cadre de la vérification ou du traitement du signalement, le tout dans le strict respect des obligations de confidentialité.

Il peut également demander au Lanceur d'alertes toutes précisions complémentaires nécessaires en vue d'étayer le signalement initial.

Dans le cadre de ses investigations, le Personnel autorisé pourra mandater, s'il le juge nécessaire, tout prestataire extérieur, lequel devra respecter les prescriptions les plus strictes en matière de confidentialité. Si le Personnel autorisé estime qu'il a besoin d'un délai plus long que prévu, il devra en informer le Lanceur d'alertes en lui précisant, s'il le juge opportun, les raisons de ce délai additionnel et en lui indiquant le statut du traitement du signalement.

Le signalement ne peut donner lieu à aucune rémunération ou gratification : il est strictement désintéressé.

Les communications entre le Personnel autorisé et le Lanceur d'alertes seront sécurisées. Le Lanceur d'alertes reçoit à cet effet des codes d'accès confidentiels (identifiant et mot de passe individuels) lors de la transmission initiale du signalement. Les Lanceurs d'alertes anonymes peuvent également bénéficier d'un accès confidentiel en vue de contacter le Personnel autorisé. Le Lanceur d'alertes sera accompagné et guidé à chaque étape du processus via la Plateforme dédiée ou par téléphone.

4.6 Suites données au signalement

À l'issue de l'instruction du signalement, il sera décidé des suites à donner aux éventuels manquements constatés, telles que des sanctions disciplinaires à l'encontre des personnes ayant commis ou participé aux faits illicites, ainsi que, le cas échéant, la saisine des autorités administratives ou judiciaires.

Le Lanceur d'alertes est informé des suites données à son signalement. De plus, le Lanceur d'alertes et la personne visée par celui-ci sont informés de la clôture des opérations de traitement du signalement lorsqu'aucune mesure n'est prise à l'issue de l'instruction du signalement.

4.7 Informations relatives à la personne visée par le signalement

La personne visée par le signalement sera informée de l'enregistrement de données la concernant, dès que les circonstances le permettront.

Toutefois, lorsque des mesures provisoires sont nécessaires, notamment pour prévenir la destruction de preuves relatives au signalement, l'information de la personne

visée par un signalement interviendra après l'adoption de ces mesures.

4.8 Droits d'accès

Conformément au droit applicable en matière de protection des données, la personne visée par le signalement est en droit d'accéder aux données la concernant et peut demander, si ces dernières sont inexactes, incomplètes, équivoques ou obsolètes, leur rectification ou leur suppression (lorsque la législation locale en matière de protection des données le permet). Les personnes visées par un signalement peuvent obtenir des informations relatives à leurs droits de la part du Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : dpo@linxens.com et/ou du Directeur de la Conformité à l'adresse suivante : cco@linxens.com.

La personne visée par le signalement ne pourra en aucun cas obtenir communication de l'identité du Lanceur d'alertes.

4.9 Délai de conservation des données

Les données personnelles accidentellement collectées ou les données n'entrant pas dans le champ d'application de la Politique seront détruites ou archivées sans délai après anonymisation.

Lorsque le signalement n'est pas suivi d'une procédure disciplinaire ou judiciaire, les données relatives au signalement seront détruites ou archivées après anonymisation dans un délai de deux mois à compter de la clôture des opérations de vérification.

Lorsqu'une procédure disciplinaire ou des poursuites judiciaires sont engagées à l'encontre de la personne visée par le signalement ou de l'auteur d'une alerte abusive les données relatives au signalement sont conservées jusqu'au terme de la procédure.

Les données recueillies relatives à un signalement ayant fait l'objet d'une procédure

d'enquête sont détruites dans un délai de deux mois à compter de la clôture de l'enquête lorsque le signalement n'est pas suivi d'une procédure disciplinaire ou judiciaire.

4.10 Sécurité et confidentialité

Linxens prendra toutes les mesures raisonnables afin de garantir la sécurité des données au cours de leur recueil, traitement ou de leur conservation.

Des mesures strictes ont été instaurées afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données. En particulier, les garanties suivantes sont fournies :

- tout membre du Personnel autorisé responsable du recueil et du traitement des signalements est tenu par un engagement de confidentialité renforcé contractualisé;
- GCSEU est également tenu à des obligations strictes en matière de sécurité et de confidentialité des données;
- les accès aux traitements des signalements sont restreints à un nombre limité de membres du Personnel autorisé et s'effectuent par un identifiant et un mot de passe individuels, régulièrement renouvelés;
- tout accès à la Plateforme dédiée est enregistré et sa régularité est contrôlée.

4.11 Politique générale

Linxens attend de ses salariés qu'ils considèrent avec sérieux et diligence tout comportement non conforme. L'ensemble des salariés du Groupe est tenu de collaborer pleinement et d'apporter son aide au cours de toute enquête ou autre processus lié aux signalements.

5 Modification de la politique

La Politique est susceptible d'être modifiée afin de demeurer conforme aux règlements locaux et/ou de prendre en compte les changements organisationnels au sein du Groupe..

6 Informations et points de contact

Des informations complémentaires relatives à la Politique sont consultables sur la Plateforme dédiée (www.linxens.ethicspoint.com).

Le Directeur de la Conformité peut être joint à tout moment à l'adresse email suivante : cco@linxens.com.



7 Calendrier

Numéros d'appel d'urgence par pays

Pays	Numéros de téléphone
États-Unis	8448931073
Chine	4006000336
France	0800-91-0066
Allemagne	0800 071 3512
Pays-Bas	08000201566
Suède	020-043 95 24
Inde	000-117 844-893-1073
Singapour	800-110-2340
Thaïlande	1800-011-795

Les chiffres ci-dessus peuvent être modifiés à tout moment. Si un numéro change, le nouveau numéro sera indiqué sur le site web d'admission (www.linxens.ethicspoint.com).



www.linxens.com

Visitez notre site web pour découvrir
nos offres et prenez contact avec nous !

contact@linxens.com

Groupe Linxens
122 Rue Edouard Vaillant
92300 Levallois Perret
France